

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le vingt septembre deux mille dix-huit à vingt heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 11 septembre 2018

Étaient présents : Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROIN, adjoints.

Alexa ROINET, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE, Annie SALMON, Patrick SAILLY, Simone SAILLY et Virginie JOUARE.

Absent(s) excusé(s) : Madeleine ESNAULT ayant donné procuration à Agnès HEROIN
Antoine LAMBERT ayant donné procuration à Yves GUILBERT ROED
Cyril Le SCORNET ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Claudie LEHAY, Marie-Noëlle MOULIN, Françoise DELAUNE

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.
M Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

I. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. L'ENTRACTE : PRÉSENTATION DE LA SAISON 2018/2019

2018-71

Yannick JAVAUDIN, Directeur de l'Entracte, présente les offres de spectacles pour la saison 2018/2019.

Il sollicite l'engagement de la collectivité afin d'accueillir un à deux spectacle(s) par an sur une durée de 4 ans (2019 à 2022) avec une subvention annuelle de la collectivité de 1000 € par spectacle et l'aide de la collectivité pour la logistique.

Afin de permettre cet accueil une convention doit être signée entre l'Entracte et la Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'accueil de 1 à 2 spectacle(s) par an selon les conditions énumérées ci-dessus et autorise Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

III. SERVICE JEUNESSE LOISIRS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL 2018/2019

2018-72

Comme l'année passée, le Maire propose la mise à disposition du personnel du Service Jeunesse et Loisirs

Pour l'année 2017/2018 la mise à disposition se décompose comme suit :

Associations	Nombre heures annuelles	Facturation
Génération Mouvement	51	892.80 €
USP Football	60	1 116.00 €
USP Tennis	178	3 378.00 €
Centre Médico-Social Basile Moreau	30	558.00 €
Totaux	319	5 944.80 €

Pour cette année 2018/2019, la mise à disposition prévisionnelle se décompose comme suit :

Génération Mouvement 1 h par semaine sur la période scolaire
USP Tennis 7 h par semaine sur la période scolaire
Centre Médico-Social Basile Moreau 1 h par semaine sur la période scolaire
..... 1 h « piscine » sur la période estivale

Le Maire rappelle que la mise à disposition du personnel du Service Jeunesse et Loisirs s'effectue selon la procédure suivante :

- information préalable à l'assemblée délibérante
- avis de la commission administrative paritaire
- arrêté nommant le personnel
- convention de mise à disposition du personnel auprès des associations



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Il précise que les conventions de mise à disposition prévoient le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition, des charges sociales, frais de déplacement et, le cas échéant, avantages en nature et tout autre frais engagé par la collectivité. Les charges de personnel (prévisionnel sur les 6 premiers mois de l'année 2018) varient entre 19 € et 25 € / heure.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le Maire à mettre à disposition les agents ETAPS auprès des associations Générations Mouvement, USP Tennis, Centre médico-social Basile Moreau et signer les conventions de mise à disposition du personnel auprès des associations et tout autre document inhérent au dossier.

IV. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE AUTORISANT L'OCCUPATION ET L'EXPLOITATION D'UNE HALTE FLUVIALE

2018-73

Le Maire expose qu'il souhaite créer un cheminement doux entre la halte fluviale et le centre bourg. Le ponton est en mauvais état et ne permet plus de recevoir du public en toute sécurité.

Pour mémoire, le Syndicat Mixte de la Sarthe Aval avant le transfert de propriété de l'Etat vers le Département en 2008 avait mis en place des haltes fluviales dans les communes riveraines du Domaine Public Fluvial qui en avaient exprimés le souhait.

Ces haltes fluviales se sont matérialisées sous la forme d'investissements réalisés par le syndicat. Les charges liées à l'entretien de ces haltes devant être supportées par les communes à la suite de conventionnement.

La halte de Précigné est en très mauvais état et ne permet plus de recevoir du public en toute sécurité.

Le Maire propose qu'après la signature de la convention qui confiera la gestion, l'entretien et le développement de cette halte, le Département engage une remise en état du ponton.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le Département autorisant l'occupation et l'exploitation d'une halte fluviale.

V. ASSAINISSEMENT CITÉ D'ALSACE

2018-74

A de PANAFIEU, Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur des travaux d'assainissement collectif situés à la « cité d'Alsace » le 29 mars 2018 en incluant le raccordement des entreprises du hameau en vue de remplacer les systèmes d'assainissement non conformes pour un montant prévisionnel de 462 000 € HT. Pour différentes raisons, les entreprises ne souhaitent pas intégrer ce programme par conséquent le programme de travaux est revu.

La Société INFRASTRUCTURES CONCEPT propose l'avant-projet pour un montant prévisionnel de 363 617 € HT réparti comme suit :

- Lot 1- collecteurs et branchements particuliers..... 180 795 € HT
- Lot 2 - réalisation d'un assainissement collectif 182 822 € HT
- Total..... 363 617 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- annule les délibérations 2018-038 et 2018-039 du 29 mars dernier,
- approuve l'avant-projet de la société INFRASTRUCTURES CONCEPT pour un montant de 363 617 € HT,
- décide de lancer la consultation des travaux dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte,
- et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

VI. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ SUR SARTHE :

2018-75

➤ ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

La ville de Sablé sur Sarthe propose donc la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau et il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement

2018-76

➤ VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières sur Vègre, d'Avoise, du Bailleul, Bouessay, Courtiliers, Dureil, Juigné sur Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé sur Sarthe, Pincé, Précigné, Solesmes, Souvigné sur Sarthe, Sablé sur Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé sur Sarthe pour la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement

2018-77

➤ ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

La ville de Sablé sur Sarthe propose donc la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement

VII.ELECTIONS : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

2018-078

Le Maire informe que les modalités d'inscription sur les listes électorales évoluent au 1^{er} janvier 2019.

Les différents textes sont :

- loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016
- décrets publiés entre le 9 mai et 7 juin 2018 (Décret n°2018-343 du 9 mai 2018 / Décret n° 2018-348 du 11 mai 2018 / Décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 / Décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 / Décret n° 2018-451 du 6 juin 2018)
- circulaire ministérielle du 12 juillet 2018.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

La circulaire du 12 juillet 2018 précise les modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 (voir annexe). Un exemplaire de la circulaire sera adressé avec le compte rendu du conseil municipal.

Cette circulaire précise dans le point III – les modalités de gestion des listes électorales en 2019 (page 7 de la circulaire) ; la mise en place d'une commission de contrôle à compter du 1^e janvier 2019.

Cette commission de contrôle remplacera le délégué de l'administration (C FUMALLE) et le délégué du Tribunal de Grande Instance (J CHEHERE).

La législation a encadré la composition de la commission de contrôle qui diffère en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Conformément à la circulaire, il faut retenir les trois conseillers municipaux de la 1^{ère} liste et deux conseillers municipaux de la seconde liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les membres de la commission de contrôle seront ensuite nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier 2019.

Les membres de la commission de contrôle, après délibération et à l'unanimité sont nommés comme suit :

1^{ère} liste : Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Annie SALMON,

2^{ème} liste : Patrick SAILLY et Virginie JOUARE.

VIII. RÉGIE ACCUEIL – AVENANT

2018-79

Le Maire sollicite la modification de la régie de l'accueil en incluant la possibilité de paiement par carte bancaire.

Vu la délibération en date du 9 octobre 2015 portant sur la régie ACCUEIL, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la modification de la régie ACCUEIL en créant un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) et paiement par Carte Bancaire.

IX. BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

2018-80

Le Maire propose la modification d'écriture comptable comme suit :

Décision modificative n°01 - budget commune

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040-280422 amortissement bâtiment		+ 1 700.00 €
021 virement section fonctionnement.....		- 1 700.00 €
Total	0.00 €	0.00 €
<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 – 6811 dotation aux amortissements.....	+ 1 700.00 €	
023 virement section investissement	- 1 700.00 €	
Total.....	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative.

X. BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR

2018-81

Le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en non-valeur du titre de recettes suivant :

Budget Commune :

- TR 261/2014 d'un montant de 15.00 €

Les crédits seront inscrits au budget 2018 (compte 6541).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point et autorise Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

XI. BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE : ADMISSION EN NON VALEUR

2018-82

Le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en non-valeur du titre de recettes suivant :

Budget Restaurant scolaire :

- TR 50/2018 d'un montant de 1.00 €
- T33/2017 d'un montant de 0.26 €
- Rôle 11 article 39 d'un montant de 7.14 €

Les crédits seront inscrits au budget 2018 (compte 6541).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point et autorise Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier

XII. BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE : CREANCES ETEINTES

2018-83

Le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en non-valeur du titre de recettes suivant :

Budget Restaurant scolaire :

- TR 200/2013 d'un montant de 49.11 €

Les crédits seront inscrits au budget 2018 (compte 6542).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point et autorise Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

XIII. SAGE (SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) SARTHE AVAL : AVIS SUR LEUR PROJET

2018-84

A de PANAFIEU, Adjoint, expose le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sarthe Aval AGE qui se décompose en 4 objectifs :

Objectif 1 : gouverner le SAGE

Objectif 2 : améliorer l'hydrologie et la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques

Objectif 3 : mieux aménager le territoire (gestion préventive et curative des événements naturels et anthropiques)

Objectif 4 : mieux gérer les usages via une gestion qualitative et quantitative

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sarthe Aval (5 abstentions).

XIV. ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SASU LDC SABLÉ, POUR L'EXTENSION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES ZONES DE PRODUCTION ET TECHNIQUES DE L'UNITÉ SAINT LAURENT - DINDES SE SITUANT ZI ST LAURENT SUR LA COMMUNE DE SABLÉ SUR SARTHE : AVIS

2018-85

Sur présentation du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable portant sur la demande d'autorisation présentée par la SASU LDC Sablé pour l'extension et le réaménagement des zones de production et techniques de l'unité Saint Laurent – dindes se situant Zi Saint Laurent sur la commune de Sablé sur Sarthe.

XV. AVENANTS AU MARCHÉ « RÉHABILITATION ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

2018-86

A de PANAFIEU, Adjoint, conformément au code des marchés publics expose les avenants au marché « Réhabilitation ancienne bibliothèque » :

Les 4 avenants sont :

- Lot 2 – menuiseries extérieuresavenant 1 800.82 € HT
- Lot 3 – plâtrerieavenant 1 682.94 € HT
- Lot 4 – menuiserie boisavenant 1 334.63 € HT
- Lot 4 – menuiserie boisavenant 2 480.00 € HT
- Total avenants 2 289.39 € HT**



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à viser les avenants ci-dessus nommés et toutes pièces utiles au dossier.

XVI. PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

2018-87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

C. THEBERGE, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2017, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

- Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du ou des SAGE pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Etudes, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 5214-27), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

XVII. AVIS À L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ SUR SARTHE AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE (SMGV)

2018-88

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal portant sur l'adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable.

XVIII. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

néant

XIX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Chemins ruraux (A de PANAFIEU) expose la liste établies par la commission Ad Hoc Chemins des chemins ruraux qui pourraient être aliénés ce qui fait la moitié des chemins recensés.
- Rentrée scolaire 2018-2019 : Fermeture d'une classe et accueil de moins de 10 enfants le mercredi matin.
- Remerciements de la part des CM de l'école La Voutonne (participation classe découverte en Normandie).
- Décoration salle de conseil municipal : Yves GUILBERT ROED, Alain PASQUEREAU, Simone SAILLY et Nicole PIPELIER
- Bilan Social 2017 est lu et sera transmis aux élus
- Bureau de Poste : le Maire donne lecture de la lettre reçu d'un collectif d'usagers



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

- Suivi des équipements :

SUIVI DEVIS		MONTANT		
		HT	TVA	TTC
27/07/2018	26 chaises école	826,80 €	165,36 €	992,16 €
14/08/2018	3 pc portable école La Voutonne	1 197,50 €	239,50 €	1 437,00 €
27/08/2018	PC portable SG	704,08 €	140,82 €	844,90 €
30/08/2018	couverture Salle associations	12 100,00 €	2 420,00 €	14 520,00 €
30/08/2018	lucarne salle associations	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
11/09/2018	radiateurs	860,85 €	172,17 €	1 033,02 €
17/09/2018	rép moteur cloches (suite foudre)	1 634,00 €	326,80 €	1 960,80 €
17/09/2018	sécurisation cloche 1	796,00 €	159,20 €	955,20 €
		19 219,23 €	3 843,85 €	23 063,08 €

- **Dispositif argent poche** de la période vacances Automne du 22 au 26 octobre 2018 de 9h à 12h (15 à 17 ans).
Les dossiers d'inscriptions seront à déposer entre le 25 septembre 2018 à 14h au 5 octobre 2018.
(dossiers à retirer en Mairie ou sur le site internet)

Actions envisagées :
Salle omnisports (lessivage des vestiaires)
Site des lices (soufflage des feuilles)
Parterre de fleurs (à voir)
Autres en fonction des besoins
Opération nettoyage des déjections canines

Bilan du dispositif argent de poche de la période estivale :

Le dispositif s'est déroulé du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018, de 9h à 12h (avec 30 min de pause), lieu de RDV site des Lices. 18 jeunes ont participé (8 filles et 10 garçons).

Les actions réalisées : Terrain multisports (2^{ème} couche lasure)
Nettoyage terrain basket et terrains de tennis
Piscine : ponçage et peinture de 2 portails
Soufflage des feuilles (allée piétonne)
Fin du broissage des poteaux du terrain de pétanque
4 Vestiaires football : lessivage

Budget réalisé : Vacances printemps : 480 euros et Vacances été : 900 euros

- Repas du CCAS le 16 décembre 2018
- Vœux 2019 : samedi 5 janvier 2019 à 10h45
- Tournée annuelle de conservation cadastrale aura lieu en septembre et octobre 2018. M. PASQUIER, agent du cadastre, procèdera aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.
- Office National des Forêts est mandaté par GRT gaz dans la maîtrise de la végétation sur son réseau de distribution, dans ce cadre, nous vous informons que notre personnel sera amené à circuler et à travailler sur notre territoire (22 août 2018 à 30 novembre 2018)
- Free : dossier d'information, consultable à l'accueil de la Mairie, relatif au projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur le territoire
- Portes ouvertes au Hameau des deux ailes le 21 septembre 2018 à 18h (gîtes ruraux)
- Conseil municipal : 15 novembre 2018

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 23 h 30



MAIRIE de PRÉCIGNÉ